

Conseil d'école n°1 du mardi 5 novembre 2019

Présents

- Présidente de séance : Mme LUCAS (directrice et enseignante de la classe de CM1)
- Enseignante et secrétaire de séance : Mme DARZEL (CE2)
- Enseignants: Mme CORDIER (TPS-PS-MS 1), Mme SCHAFFER (TPS-PS-MS 1), Mme LE TORTOREC (TPS-PS-MS 2), Mme LAUDINET (TPS-PS-MS 2), Mme FOUCHIER (MS-GS), Mme LE LAGADEC (Maternelle bilingue), Mme JORIS (GS-CP), Mme KERNEIS (CP-CE1 bilingue), M MOELLO (CP-CE1), Mme MAGNONE (CE1-CE2), Mme LE MOUILLOUR (CE2-CM bilingue), Mme POIRSON (CM1-CM2)
- Mairie : Mme KERJOUAN (Maire de Languidic), Mme GARIDO (Adjointe aux Affaires scolaires)
- Représentantes des Parents d'élèves : Mme GUEGAN, Mme MAHE, Mme BIZE JAN, Mme BARBERA, Mme BOUCHER, Mme MOREAC, M DELHORBE, Mme BOURNIER, Mme PHILIPPE, Mme SCHAEFFER
- ATSEM : Laurette IHUEL, Brigitte THOMAS, Sophie BRUN
- Absents excusés : Mme ARRAULT (Inspecteur de l'Education Nationale), Mme TREHIN (CM1), Mme BIHAN (Maitre G du RASED), M BLED (CM2 et CP-CE1), Mme SANQUER (CM2), Mme LECOQ (RPE), M BIZE (RPE), Mme DELFORGE (RPE)

Ordre du jour

1. **Présentation des membres du nouveau Conseil d'École**
2. **Le conseil d'école : composition et attributions**
3. **Compte-rendu des élections des RPE et vote**
4. **La rentrée 2019 : effectifs et répartition interne à l'école**
5. **Aide aux élèves à besoins particuliers**
6. **Projet d'école**
7. **La vie de l'école**
8. **Modification du règlement intérieur et vote**
9. **Bilan du partenariat avec la Mairie**
10. **Actions pédagogiques du 1er trimestre et à venir**
11. **Question diverses**

Début de séance: 17h30

1. Présentation des membres du nouveau Conseil d'École

10 RPE sur les 13 élus sont présents

2. Rappel du rôle du Conseil d'École

C'est une instance de concertation composée par:

- la directrice de l'école, présidente
- deux élus
- les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil
- un des maîtres du RASED les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école soit 13

- le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école (*personne n'a postulé*)
- l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

● **Attributions**

- Le conseil d'école est une instance de décision

Sur proposition de la directrice d'école, il:

- adopte le projet d'école et est associé à son élaboration ;
- vote le règlement intérieur de l'école;
- établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire.

- C'est une instance de consultation,

Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école, il peut donner son avis ou formuler des suggestions sur tous les sujets liés au fonctionnement de l'école.

Il statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école

Il donne son accord:

- pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles
- sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège

Il est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école,

- Enfin, c'est une instance d'information sur:
- les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers;
- l'organisation des aides spécialisées.

L'équipe pédagogique peut expliquer ses choix, mais n'a pas à se justifier

● **Organisation**

Une réunion du conseil d'école par trimestre (invitations adressées au minimum 15 jours avant la date de réunion).

Possibilité d'ajouter des points à l'ordre du jour (8 jours avant la réunion).

De même les questions diverses devront être soumises à l'avance par écrit en respectant ce même délai (via la boîte mail de l'école)

● **Fonctionnement :**

- Un président de séance (la directrice) et un secrétaire de séance (enseignant ou parent)
- Rédaction d'un compte-rendu signé par le secrétaire et le président
- Compte-rendu affiché, adressé aux membres présents, à l'IEN et diffusé sur le site de l'école.

3. CR des élections de parents d'élèves et vote

Les élections ont eu lieu à l'école et par correspondance le vendredi 11 octobre 2019

Résultats : 372 inscrits; 91 Votants dont 1 bulletin nul ou blanc

-Taux de participation de 24,46%

Les 13 candidats ont été élus puisqu'il n'y avait qu'une seule liste
Par ailleurs, aucun électeur ne s'est déplacé à l'école pour voter.

Le Décret n° 2019-838 du 19 août 2019 indique que les élections pourront être organisées uniquement par correspondance après avis favorable du Conseil d'école.

La question est donc posée au Conseil d'école: « Êtes-vous favorable à cette modalité d'organisation des élections? »

Vote : 27/ 27

Par conséquent, les prochaines élections seront organisées exclusivement par correspondance l'année prochaine.

Une enseignante souligne qu'un vote en ligne serait encore plus efficace.

4. La rentrée 2019 : effectifs et répartition interne à l'école

- nombre d'élèves au 2 septembre: 283	TPS/PS/MS 2- 3/12/9	24
	TPS/PS/MS/GS BIL - 2/4/6/8	20
- nombre d'élèves aujourd'hui: 287	TPS/PS/MS 1 - 2/11/10	23
	MS/GS - 8/16	24
- nombre de radiés depuis la rentrée: 5	GS/CP - 10/12	22
	CP/CE1 - 15/9	24
- nombre d'inscrits depuis la rentrée: 9	CP/CE1 BIL- 7/7	14
	CE1/CE2 - 16/9	25 + 1 PPRE
- répartition par classe:	CE2	24+ 2 PPRE
	CE2/CM1/CM2 BIL- 6/9/1	16
- nombre de bilingues : 50 élèves	CM1	23
	CM1/CM2 - 14/10	24
- moyenne par classe avec les bilingues : 22 élèves	CM2	24
	TOTAL	287
- v/s sans les bilingues : 23,7 élèves		

Ce sont certes des conditions favorables à un enseignement de qualité mais il faut considérer tous les élèves à besoins particuliers.

5. Aide aux élèves à besoins particuliers

Pour les EFIV. (Enfants des Familles Itinérantes et de Voyageurs), Louis Pierrot, enseignant spécialisé dans l'accompagnement de ces élèves intervient chaque mardi après-midi auprès d'eux.

Pour les élèves en difficulté, outre une pédagogie différenciée ou des temps d'APC, la prise en charge des élèves en difficulté peut se décliner ainsi:

RASED :

- maître G Lenaik Le Bihan qui intervient auprès des élèves de cycle 2 sur proposition des enseignants, sur le temps scolaire a pour objectif d'aider les enfants qui éprouvent des difficultés scolaires à l'école.
- psychologue scolaire: Chartier Agnès (à noter que c'est la 3ème psychologue nommée depuis la rentrée scolaire) intervient également sur le temps scolaire auprès des élèves, à la demande des enseignants, des familles ou bien même de l'élève.

PPRE :

Un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) est un plan d'actions individualisées mis en place pour chaque élève qui rencontre des difficultés dans sa scolarité. Il peut être mis en place également pour l'élève qui risque de ne pas maîtriser le niveau suffisant du socle de connaissances et de compétences.

PAP:

Le plan d'accompagnement personnalisé permet à tout élève présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique.

PAI:

Le projet d'accueil individualisé (PAI) concerne les élèves atteints de maladie chronique (asthme par exemple), d'allergie et d'intolérance alimentaire. Il leur permet de suivre une scolarité normale. Chaque élève titulaire d'un PAI peut ainsi bénéficier de son traitement ou de son régime alimentaire, assurer sa sécurité et pallier les inconvénients liés à son état de santé.

PPS

Le PPS concerne tous les enfants en situation de handicap et pour lesquels la MDA (Maison De l'Autonomie) s'est prononcée sur la situation de handicap, à l'issue d'une ESS (Équipe de Suivi de Scolarisation) organisée par l'Enseignante Référente des élèves en Situation de Handicap.

AESH

Les Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap assurent des missions d'aide aux élèves en situation de handicap. Ainsi, sous la responsabilité pédagogique des enseignants, ils ont vocation à favoriser l'autonomie de l'élève

Dans notre école, deux AESH sont nommées à plein temps:

- Delphine Congratel nommée pour 18h auprès d'une élève + 6h en mutualisé
- Muriel Blot, nommée 21h après d'un élève + 3h en mutualisé

Trois AESH sont nommées à temps partiel interviennent de manière mutualisée auprès des élèves notifiés par la MDA

- Nadine Agustyn qui intervient 6h le jeudi
- Edwige Le Merlus qui intervient 9h tous les matins sauf le jeudi
- Agathe Roznersky qui intervient le lundi matin et le mardi après-midi soit 6h

Les emplois du temps des AESH sont conçues selon le nombre d'élèves notifiés et les besoins réels constatés dans la classe sur les créneaux où les AESH sont présentes dans l'école ou disponibles (pour les AESH qui sont en partie nommées de manière individuelle)

6. Projet d'école

Le précédent projet d'école arrive à échéance.

Il était construit autour de plusieurs volets qui donnaient la priorité au parcours de l'élève, la co-éducation (parents/enseignants), la coopération avec les partenaires de l'école, la vie scolaire et les parcours citoyens et artistiques.

Ces axes continuent bien entendu à préoccuper la communauté éducative, toutefois le projet d'école devra être réécrit en cohérence avec le projet académique.

7. La vie de l'école

- Rappel des horaires de l'école et de la nécessité de bien respecter les horaires d'accueil. (8h20 à 8h30)

Par mesure de sécurité, le portail doit être clos à 8h30, ce qui n'est pas le cas: des parents d'élèves scolarisés en maternelle tardent à sortir et permettent ainsi l'accès à des élèves retardataires.

Mme le Maire approuve le fait que les retardataires sont très gênants et propose de fermer le portillon à clé à 8h30. Comment faire pour les parents qui seront enfermés à l'intérieur?

- Dans le cadre du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité), toute personne entrant durant le temps scolaire devrait s'annoncer à la directrice.

- Un exercice de confinement a été réalisé le jeudi 17 octobre.

Ce dernier a mis en lumière des améliorations à envisager, notamment dans le domaine du déclenchement de l'alerte et de la communication entre personnels.

Les familles seront informées de la marche à suivre par un document qui sera distribué aux familles.

Une réflexion a été engagée avec M Grasset, Mme Garido et M Justom pour palier à cette difficulté.

Un autre exercice « Alerte attentat intrusion » sera programmé dans l'année scolaire.

- Un exercice incendie a été réalisé fin septembre. Tout s'est bien déroulé. Toutefois, un point de rassemblement matérialisé dans les deux cours a été demandé à la mairie.

- Les APC (Accompagnement Pédagogique Complémentaire) s'organisent désormais deux soirs après la classe durant 30 minutes pour toutes les classes.

Cette modalité peut permettre aux enseignants de travailler avec des élèves d'autres classes et ainsi mieux cibler l'accompagnement proposé.

Tous les enfants n'en bénéficieront pas forcément, cela reste à l'appréciation de l'enseignant.

L'accueil péri-scolaire est satisfait par cette organisation d'école, puisqu'elle leur économise de nombreux trajets.

Les deux journées ne seront pas toute l'année les mêmes (elles changeront à Noël et à chaque vacances)

Mme Le Maire, explique que suite à des problèmes d'inscription l'an passé, les inscriptions à l'école se feront pour la rentrée 2020, en deux temps : en mairie, puis à l'école.

8. Modification du règlement intérieur et vote

Le nouveau RI a été rédigé selon des documents mis à disposition par l'inspection d'Hennebont.

Il a été envoyé en amont du conseil d'école pour permettre à chacun de le lire avant le conseil.

Le Conseil d'école s'arrête sur quelques points précis:

- Rappel : au-delà de 4 1/2 journées d'absences non-justifiées, la directrice doit prévenir l'inspection
- Scolarité obligatoire l'année des 3 ans, que l'enfant soit propre ou non
- Précision: les parents dont les enfants sont scolarisés en élémentaire doivent déposer leur enfant au portail et ne rentrent plus sur la cour le matin.

Un représentant des parents d'élève soulève un problème de sécurité et demande si l'on pourrait installer un 2ème portail au niveau de la ligne blanche pour palier au manque de place dans la rue.

La mairie a déjà engagé de lourdes dépenses pour l'installation du portail.

Des problèmes d'incivilités sont également soulevés aux abords de l'école: des automobilistes qui roulent beaucoup trop vite.

Le Règlement Général de la Protection des Données du 25 mai 2018 : l'accès aux données personnelles doit être sécurisé. Certaines données personnelles doivent être détruites chaque année.

Un parent soulève un point sur l'hygiène: il n'y aurait pas de savon et de papier toilette. Les ATSEM sont étonnées. La directrice ajoute qu'une personne en charge de l'entretien de l'école lui a fait part de gaspillage dans les toilettes.

Les enseignants s'engagent à rappeler aux élèves leur devoir de respecter le matériel des toilettes.

- Un parent suggère de préciser sur le règlement intérieur, l'interdiction d'apporter des sodas. Les échanges entre les membres élargissent cette interdiction à toute nourriture et boisson sucrée
- Le nouveau règlement intérieur a été validé à l'unanimité par l'ensemble des membres du conseil et sera distribué aux familles pour signature.

9. Bilan du partenariat avec la Mairie

Les frais de fonctionnement

- Subventions municipales allouées 55 €/élève pour achat de fournitures et de manuels soit 16 115€
- Subvention de libre-emploi au pro-rata du nombre d'élèves à hauteur de 14,28€ par élève.

- Frais de téléphone, d'affranchissement, pharmacie, entretien des locaux
- Transports et frais de piscine pour toutes les classes
- Prise en charge de déplacements pour la piscine et le kayak

Les frais d'investissement

- 4000€ pour l'achat de mobilier
- 10 000€ pour l'équipement informatique et numérique
- Durant les vacances d'été, la Mairie a effectué des travaux sur le réseau Internet. Du matériel de classe a également été remplacé (tableaux blancs, vidéo-projecteur...)
- Des **aménagements** sont en cours de réalisation pour
 - redéfinir des espaces à occuper par les classes
 - prévoir une salle réservée aux intervenants médico-sociaux (SESSAD)
 - prévoir une tisanerie pour les ATSEM
 - redéfinir les locaux et les rangements pour les personnels d'entretien
- C'est un travail qui est laborieux et nous remercions la Mairie pour cette précieuse aide.

Les parents interrogent Mme Le Maire sur la possibilité de prévoir un enrobé sur le parking qui se situe face au collège. Elle répond que ce sera à voir dans les budgets à venir mais que bitumer n'est pas dans l'air du temps, elle verrait plus volontiers une solution de stationnement enherbé.

- **Périscolaire** : un travail autour du Plan Mercredi va avoir lieu prochainement. Une première réunion aura lieu courant novembre. Actions pédagogiques du 1^{er} trimestre et à venir
- **Restauration scolaire**: Mme le Maire annonce que selon la Loi Egalim, dès le mois de novembre 2019, la cantine proposera un repas végétarien par semaine. En outre, la commune continue dans sa dynamique à fournir des repas en privilégiant les filières courtes et locales ainsi que des aliments bios.

Mme le Maire encourage l'équipe éducative dans ses actions, elle rappelle qu'elle est intervenue auprès de Mme Arrault, IEN de la circonscription d'Hennebont, en ce début d'année pour éviter la fermeture d'une classe, en mettant en avant le problème du renouvellement de l'équipe enseignante et du flux des enfants du voyage.

10. Actions pédagogiques

Le fil conducteur de l'année est le thème de l'eau

- La rentrée s'est bien déroulée et cette première période a été marquée par plusieurs projets:
 - **USEP**: course d'orientation
 - **CROSS Solidaire Action contre la faim**

- un projet chorale des élèves de **cycle 3** devrait voir le jour en janvier mais l'équipe pédagogique doit encore mettre en place des décloisonnements nécessaires à sa réalisation et une enseignante (Mme Lucas) bénéficiera d'une formation en novembre
- CM2 = Transat Jacques Vabre- RDV avec un skipper - cycle voile en mai/ juin
- Une intervention « Sécurité routière à vélo aura lieu le 21 novembre pour les élèves de CM2 .
- CM1= Kayak
- Le 29 novembre auront lieu les élections des élèves de CM1 au CME (Conseil Municipal des Enfants)
- **En cycle 2**
- une sortie avec les classes de GS/CP et CP/CE1 est prévue au mois de juin à la cité de la voile à Lorient
- une correspondance GS/CP se met en place avec une classe de Pluvigner
- CE1-CE2: correspondance scolaire avec une classe de CE1 de Marseille(reprise d'un projet de correspondance mené par la classe de CP/CE1 de Lydie l'an dernier) + Inscription au projet : Vivre avec le Soleil
- Musique (projet sur l'eau): travail sur le bruitage d'une histoire écrite par les élèves : le goéland.
- CE2: patinoire en janvier
- Cycle 2 (hors CE2) = Séances de natation avec la piscine de Caudan, chaque jeudi et vendredi matin pour les classes de C2 (GS-CP/ CP-CE1/ CP-CE1 bilingue et CE1 des CE1/CE2)
- Un partenariat avec l'École de Musique et des Arts : les classes de Cycles 1 et 2 et CE-CM

RAPPEL : nécessité d'avoir des parents d'élèves agréés pour accompagner les élèves à la piscine et à la patinoire

- **En maternelle**
- Bal breton hors USEP avec les classes de GS/CP/CE1
- **Décloisonnements inter-classes :**
- TPS-PS-MS 2 le mardi après-midi (3/4 élèves de CE2 vont leur lire une histoire) - semaine du goût
- Jeux de société cycle 1/ cycle 3
- Les classes de cycle 2 bénéficient d'un décloisonnement avec les enseignantes de TPS-PS-MS sur le temps de sieste
- Maternelle: décloisonnements MS-GS
- Les classe de MS-GS et de CP-CE1 bilingue participeront au projet proposé par l'OCCE S-Eau-S Littoral et la classe de CM1/CM2 participera quant à elle au projet S-eau-S Blavet (1ère intervention prévue le 29 novembre)
- **En bilingue:** CE2 CM bil = Ecrire une chanson et la proposer au concours : Kan ar bopl (avec la classe de CP CE1) et avec l'intervenante de musique

Un RPE interroge l'équipe sur leur connaissance des Trophées de la vie de locale proposés par le Crédit Agricole.

La directrice répond qu'à ce jour, aucun projet rentrant dans ce dispositif n'est construit, ce sera peut-être le cas les années suivantes. Elle souligne toutefois que l'Amicale Laïque pourrait y prétendre en tant qu'association.

11. Questions diverses

Aucune question n'a été envoyée dans les délais (8 jours avant le CE), par conséquent, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fin de séance: 19h30	La directrice, Mme LUCAS La secrétaire, Mme DARZEL
-----------------------------	---